

ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PRÉALABLE À LA VENTE D'UN TERRAIN NON BÂTI CONSTRUCTIBLE

conforme à l'article R.132-4 du Code de la Construction et de l'Habitation et l'arrêté du 22 juillet 2020

Compte-rendu n° :
R21-1017

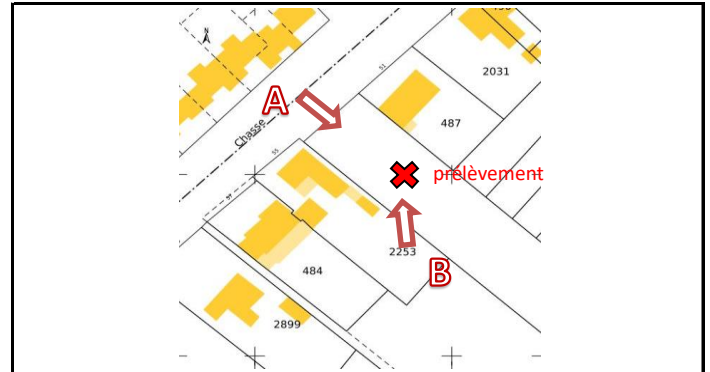
Référence du devis signé :
DS21-0937

Client :
Commune de Onnaing

Adresse du site
ONNAING (59) - Chasse de Valenciennes

Parcelle cadastrale
A 1144

Indice de susceptibilité (Carte BRGM)
Moyen



Modèle géologique préliminaire

Coupe géologique : alluvions récentes (fz)

- 0,00 à 0,50 m : remblai de limon sableux marron-grisâtre,
- 0,50 à 0,75 m : remblai de limon +/- argileux marron-grisâtre,
- 0,75 à 1,50 m : argile +/- sableuse gris-verdâtre.

- piézométrie superficielle : > 1,50 m
- zone de sismicité : modérée

Caractéristiques principales du site

- Topographie générale du site: sensiblement plat
- Etat actuel du site : jardin / Espace vert
- présence d'ouvrages existants non démolis sur l'emprise du projet : non
- présence de cavités souterraines à moins de 500 m : non



Prise de vue A



Prise de vue B

Investigations sur site

Profondeur de prélèvement :
0,75 - 1,00 m

Nature du matériau prélevé :
argile +/- sableuse gris-verdâtre

Facteurs actuels défavorables : **Néant**

Essais en laboratoire

Essais réalisés :
Valeur au bleu

w% = **25,14%**
VBS (g) = **5,19**

AVIS SUR SUSCEPTIBILITÉ AU RETRAIT-GONFLEMENT

Compte tenu du contexte géologique, des investigations in-situ et des essais réalisés mettant en évidence des sols en place de susceptibilité modérée au retrait-gonflement (sans facteurs actuels défavorables), **le risque de retrait-gonflement au sein de la parcelle testée peut être considéré comme modéré**. Les dispositions constructives et précautions d'exécution vis-à-vis du retrait-gonflement (type et encastrement des fondations, drainage adapté, etc.) seront à préciser par un bureau d'études géotechniques dans le cadre d'une étude de type G2 AVP (norme NF P 94-500).

Le présent procès verbal n'est qu'un avis factuel sur la susceptibilité des sols du site au retrait-gonflement. Il ne se substitue nullement à une étude géotechnique de type G2 AVP (norme NF P 94-500) qui permettra de préciser le type de fondation adapté au sol et au projet et les dispositions constructives et précautions d'exécution à respecter, **vis-à-vis notamment du risque modéré de retrait-gonflement, de la présence potentielle d'horizons compressibles (contexte alluvionnaire) et des constructions en mitoyenneté de parcelle**.

Fait à AUBRY DU HAINAUT, le mercredi 20 octobre 2021

Gratien DIEUDONNE
Ingénieur géotechnicien

